



Rapport de la commission académique Session 2019

**Commission Académique d'Harmonisation et de Propositions des Notes
(CAHPN)**

Synthèse des résultats aux examens en EPS

A DIFFUSER :

Au chef d'établissement

A tous les enseignants d'EPS

PLAN DU RAPPORT SESSION 2019

1. La commission

1.1 Organisation et logiciel support

1.2 Principes d'harmonisation

1.3 Liste académique d'APSA

2. Résultats académiques baccalauréats G, T et Pro en CCF

2.1 Enseignement commun

Inaptitudes et enseignement adapté

Réflexions et perspectives

2.2 Enseignement facultatif

2.3 Enseignement de complément

2.4 Principales harmonisations réalisées

2.5 Réflexions sur l'évolution des résultats sur les 10 dernières années dans votre académie

3. Résultats académiques de la session : CAP et BEP en CCF

3.1 Evolutions suite au changement de modalités (deux épreuves)

3.2 Inaptitudes et enseignement adapté

3.3 Réflexions et perspectives

4. Résultats de l'examen ponctuel :

4.2 Enseignement commun :

Liste académique

Binômes choisis

Résultats

Réflexion sur l'évolution de l'examen ponctuel

5. Sportifs de haut niveau

6. Réflexions et préconisations pour la session 2020 et éventuellement pour la session 2021 (nouveau Bac GT)

6.1 A destination des établissements

6.2 A destination de la commission nationale

7. Bilan

NB : intégrer l'examen des résultats dans établissements AEFE relevant de votre académie dans les travaux de la commission

Cette année comme les années précédentes, l'ensemble des opérations a pu être mené de manière harmonieuse et fiable grâce à la participation de tous : Proviseurs et Enseignants dans les EPLE; Responsables des services du DEC et du SIAD ; membres de la CAHPN.

1) La commission

Rappel :

Les résultats, analyses et décisions communiqués dans ce document sont le fruit du travail de la commission académique. Cette commission est la seule habilitée à « harmoniser » les notes obtenues aux épreuves. Ce travail ne peut être mené à bien et en toute équité que si les acteurs en établissement remplissent correctement leurs missions notamment en procédant à l'analyse de l'équilibre des protocoles offerts aux élèves, en menant une réflexion à propos de la mise en œuvre des référentiels, en respectant les dates de renvoi des documents officiels, en traitant en amont les dysfonctionnements relatifs aux absences, aux rattrapages, aux dispenses irrégulières. Il est demandé, sans se substituer à cette commission, de traiter le mieux possible en amont les cas particuliers et de prendre les décisions qui s'imposent au sein des établissements.

Nous remercions tout particulièrement les enseignants qui participent avec professionnalisme et déontologie aux travaux de la CAHPN tout au long de l'année depuis la réception des protocoles jusqu'à l'harmonisation des notes.

1.1 Organisation et logiciel support

La commission académique est organisée et présidée par les IA IPR qui-représentent le Recteur. En 2018-2019, deux dates communes ont été inscrites au calendrier : 1 réunion préparatoire au premier trimestre (le 15 novembre) et 1 réunion de commission (le 11 juin 2019).

Elle est constituée par les 6 IA IPR (M. Didier Preuvot, Sophie Jomin-Moronval, Olivier Calais, Christophe Carpentier, Frederick Maik, Florence Durnerin) ainsi que Hughes Lamouret et Reginald Richard (chargés de mission).

Les 14 enseignants responsables de commission pour la Voie Générale et Technologique:

| Enseignant | Etablissement | Sous-Commission |
|-------------------|--------------------------------|--------------------------|
| TREMMERIE Laurent | ESSAT - Roubaix | LILLE Centre 1 |
| Mr VIENNET | Lycée Paul Hazard Armentières. | LILLE Centre 2 |
| RICHARD Réginald | Lycée Jean Perrin, Lambersart | ARMENTIERES - HAZEBROUCK |
| BUCHMANN Juliette | Lycée Branly, Boulogne sur Mer | DUNKERQUE |
| LAMOURET Hugues | Lycée G Eiffel, Armentières | ROUBAIX - TOURCOING |
| OPIGEZ Jérémy | Lycée Fernand Darchicourt | HENIN-BEAUMONT |
| VIRIQUE Frédéric | Lycée Corot | DOUAI |

| | | |
|--|-------------------------------|--------------------------------|
| VINCENT Emmanuel | Lycée Mousseron Denain | MAUBEUGE |
| KACZMAREK Patrick | Lycée Diderot Carvin | ARRAS – SAINT POL |
| MESAGLIO Laurence | Lycée A. France Lillers | LENS – LIEVIN – CARVIN – HENIN |
| DOGNIAUX Olivier (pas remplacé par M. Bavile) | Lycée Guy Mollet Arras | BETHUNE – BRUAY |
| BAILLEUL Alexandre | Lycée Europe Dunkerque | SAINT OMER - CALAIS |
| WEINLING Nathalie | Lycée Léonard de Vinci Calais | BOULOGNE – BERCK – LE TOUQUET |
| COPIN Ludivine | Lycée Jean Lurçat , MAUBEUGE | VALENCIENNES – DENAIN |

Les 16 enseignants responsables de commission pour la Voie Professionnelle :

| Enseignant | Etablissement | |
|-------------------------|---|--|
| BEAUVILLAIN François | Lycée Professionnel Gustave Eiffel d'Armentières | |
| DEFFRENNE Jean-Philippe | Lycée Professionnel Placide Courtoy d'Hautmont | |
| DUHAUPAS Jean-Marc | Lycée Professionnel Colbert de Tourcoing | |
| FLORENT François | Lycée Professionnel Guy Debeyre de Dunkerque | |
| HENNEBERT Nathalie | Lycée Professionnel François Rabelais de Douai | |
| LAICK André | Lycée Professionnel Jules Verne d'Etaple | |
| LINKOWSKI Alain | Lycée Professionnel Bernard Chochoy de Lumbres | |
| LOEZ David | Lycée Professionnel du Hainaut de Valenciennes | |
| MICHEL Hervé | Lycée Professionnel Michel Servet de Lille | |
| PETIT Johann | Lycée Professionnel Alain Savary d'Arras | |
| PINCHON Laurence | Lycée Professionnel Derycke de Villeneuve d'Ascq | |
| STRAGIER Laure | Lycée Professionnel Salvador Allende de Bé thune | |
| LODER Franck | Lycée Professionnel François Hennebique de Liévin | |
| BONHOURE Michel | Collège Triolo de Villeneuve d'Ascq | |
| PRECLIN Stéphane | Collège Raymond Devos de Hem | |

Texte de référence : Article 11 de l'arrêté du 15 juillet 2009

• « À l'issue des contrôles, la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes analyse les notes qui lui ont été transmises et procède à leur harmonisation éventuelle. Elle communique ensuite les notes harmonisées au jury de l'examen considéré, lequel arrête définitivement la note affectée du coefficient en vigueur pour cet examen. La commission académique dresse le compte rendu de chaque session pour l'ensemble des épreuves de chaque examen (baccalauréat professionnel, certificat d'aptitude professionnelle et brevet d'études professionnelles) et le transmet à la commission nationale d'évaluation qui publie un rapport annuel.

Placée auprès de la direction de l'enseignement scolaire, la commission nationale est présidée par le doyen du groupe d'éducation physique et sportive de l'inspection générale de l'éducation nationale ou son représentant. »

Conformément à cet arrêté :

En début d'année, elle procède à :

- L'envoi des documents qui permettent le bon déroulement des examens.
- L'étude et la validation des protocoles d'évaluation des établissements
- La mise en ligne du dossier examen relatif à chacune des voies et ses documents d'accompagnement sur le thémasite « Eps, outils dématérialisés » (Se connecter à Eduline, entrer ses identifiants, cliquer sur l'onglet « thémasite » en page d'accueil puis sur le thémasite « EPS, outils dématérialisés »)

En cours d'année :

- Elle accompagne localement les professeurs responsables des examens dans leur établissement.

En fin d'année elle procède à :

- L'étude et la vérification de la légitimité des documents transmis faisant état des inaptitudes pour valider les dispenses (neutralisation du coefficient).
- L'analyse des notes en prenant pour référence les recommandations de la commission nationale.
- L'éventuelle harmonisation.
- L'arrêt et la communication des notes aux jurys d'examen.

Par ailleurs, les membres de la commission sont régulièrement sollicités pour éclairer le point de vue de l'inspection sur le dossier de l'évaluation certificative et sa mise en œuvre.

Les circulaires n° 2015-066 du 16-4-2015 (voie générale et technologique) et n° 2018-029 du 26-2-2018 (voie professionnelle) reprécisent et réaffirment la composition, les attributions et le rôle indispensables joués par cette commission. Nous savons compter sur votre professionnalisme pour respecter et faciliter son travail.

De manière générale, la commission est satisfaite de constater un traitement rigoureux des dossiers par les responsables « examens EPS » des établissements.

Les « dossiers » sont généralement déposés dans les délais et très correctement renseignés.

Néanmoins quelques établissements ont fait preuve de moins de rigueur et ont occasionné un travail supplémentaire conséquent de la part des membres de la commission, notamment en ce qui concerne le retour des modifications attendues pour le protocole examens d'établissement.

Nous rappelons que les échanges avec les membres de la commission via Eduline pour la phase de validation des protocoles font partie intégrante de la démarche de la commission.

- **Les éléments de calendrier**

Ils sont, certes, contraignants mais construits avec la plus grande bienveillance avec les services de la division des examens et concours (DEC) pour le déroulement optimal des examens dans notre académie.

Néanmoins, nous attirons votre vigilance sur le respect de ces éléments de calendrier transmis et éveillons également votre vigilance quant au respect des dates de CCF choisies par votre établissement.

- **Les certificats médicaux d'inaptitude**

Nous observons cette année un nombre faible, mais existant, de certificats médicaux non conformes. La commission rappelle la responsabilité des évaluateurs concernant l'acceptation de certificats médicaux qui ne remplissent pas les conditions de validité. Il est important de refuser les certificats non originaux ou non conformes (raturés, non datés, antidatés sans justification, rédigés par un praticien qui n'est pas médecin mais aussi ceux proposant de dispenser pour une APSA sans spécifier l'inaptitude). Cette vérification des documents devra s'effectuer en amont de la commission, en priorité dans le cadre du lieu d'examen. Il serait également opportun de mettre en place un double circuit de validation par l'intermédiaire de l'infirmière de l'établissement.

La commission demande aux équipes de fournir tout élément permettant d'apprécier une situation particulière (dans le cas de changement de protocole par exemple).

La commission rappelle également qu'un travail en commun a été mené entre le corps d'inspection et les médecins conseillers techniques pour rédiger et mettre en œuvre un certificat médical d'aptitude qui soit un véritable outil de communication.

L'objectif est d'accentuer la communication et le partage d'information entre les différents acteurs (enseignants, corps médical et famille) au sujet des bienfaits de l'activité physique ainsi que des modalités d'adaptation de la pratique en fonction des possibilités de chacun. Ce modèle de Certificat Médical d'aptitude à la pratique de l'EPS, en référence au modèle proposé au BO n°36 du 26/10/1989 (décret du 11/10/1988 et Arrêté du 13/09/1989) est téléchargeable sur le site disciplinaire EPS de l'académie de Lille et sur le thémassite « EPS, outils dématérialisés ».

→ A noter que dans les retours obtenus sur le document d'analyse des résultats de la session 2017, porté au dossier examens de septembre 2018 :

Des témoignages montrent que certaines équipes pédagogiques s'emparent activement de la question des inaptitudes en proposant par exemple :

- *Une modification de l'offre de formation pour permettre la pratique*
- *Des protocoles adaptés (2 épreuves de 2 CP),*
- *Des épreuves adaptées (aménagement de certaines conditions de déroulement de l'épreuve ou proposition d'épreuves adaptées particulières),*
- *Des entretiens organisés avec les candidats inaptes totaux et un suivi par la médecine scolaire,*
- *La diffusion et l'accompagnement nécessaire à la diffusion du CM d'inaptitude partielle.*
- *L'orientation de l'élève inapte vers l'infirmière scolaire en vue de la proposition du certificat d'inaptitude académique ou proposition d'épreuves adaptées particulières),*
- *Des entretiens organisés avec les candidats inaptes totaux et un suivi par la médecine scolaire,*
- *L'accompagnement nécessaire à la diffusion du CM d'inaptitude partielle.*
- *L'orientation de l'élève inapte vers l'infirmière scolaire en vue de la proposition du certificat d'inaptitude académique.*

- **La poursuite de la dématérialisation des démarches et outils de communication entre les établissements et la commission académique**

L'Inspection Pédagogique rappelle l'importance de se référer aux espaces de communication institutionnels pour leurs fonctions respectives. Le site pédagogique EPS permet de prendre connaissance de l'actualité

éducative et institutionnelle (nouveaux référentiels, circulaires examens, etc) et le **thémasite « EPS, outils dématérialisés »** et plus particulièrement de télécharger les documents institutionnels examens, support d'échanges avec la commission académique, ainsi que les échéances incontournables qui permettent la bonne réalisation des épreuves aux examens en EPS. Ces documents sont régulièrement mis à jour sur le thémasite EPS.

En dehors de la consultation régulière et essentielle de la messagerie académique professionnelle, la consultation de ce thémasite dès le mois de septembre permet de disposer d'informations actualisées, utiles au bon déroulement de la démarche examens.

Des fiches d'aide sont disponibles pour le dépôt des dossiers et documents attendus.

Pour rappel, ce thémasite est accessible à partir de la page d'accueil d'Eduline après vous être authentifié.e .s (onglet « thémasite » sur la page d'accueil, puis « EPS, outils dématérialisés » dans la liste qui apparaît).

• L'évolution de la démarche examens : La fiche d'analyse des résultats dans le dossier examens de la session 2019

L'analyse des résultats aux examens doit devenir une démarche habituelle pour l'ensemble des établissements et intégrée aux pratiques tout au long de l'année afin d'affiner les décisions collectives au service du pilotage de la discipline.

A noter ! A l'issue de la phase de validation de vos notes aux examens, au mois de juin, l'application EPSNET vous permet directement d'extraire vos statistiques pour la session en cours (onglet « statistiques »). Nous vous invitons à procéder à cette extraction, qui reste possible durant quelques jours, dès que la saisie de vos notes a pu être été validée.

Remarques importantes pour la prochaine session 2020 :

Une lecture attentive du courrier d'accompagnement d'octobre qui sera transmis par l'inspection Pédagogique Régionale à tous les établissements, avant la première commission académique est indispensable.

Le Logiciel de traitement des notes EPSNET :

A la marge des services qu'il rend déjà, un certain nombre de demandes ont été transmises au SERIA de Rennes via l'Inspection Générale EPS afin d'améliorer encore ce logiciel.

Un certain nombre de traitements statistiques sont réalisés à partir des données transmises par la DEC, dans une période de l'année très chargée pour les services, ce qui ne rend pas simple le travail de synthèse.

1.2 Principes d'harmonisation

La commission se montre vigilante

- Sur les écarts de réussite entre filles et garçons dans chacune des épreuves (1,5 point est toléré)
- Sur les effectifs pour lesquels portent les résultats et sur les épreuves barémées, pour décider des harmonisations.

Cette année, comme indiqué dans le précédent rapport académique, la commission a statué sur un certain nombre d'établissements qui sortaient de l'écart admis de 1,5 pts entre les filles et les garçons.

Après étude des effectifs et éléments de contexte fournis par le document d'analyse des résultats aux examens et les fiches qualitatives, la commission a procédé à l'harmonisation des résultats de 10 établissements (8 en voie professionnelle et 2 en voie GT).

Ces établissements ont été destinataires d'un message numérique pour leur indiquer les décisions prises par la commission académique examens, le public ciblé (garçons ou filles) et l'harmonisation appliquée.

Pour la prochaine session, une évolution du contenu des fiches qualitatives est envisagée pour permettre à la commission de statuer de manière encore plus fine. Les indications relatives aux élèves « AB » ou aux élèves notés « 0 » constituent par exemple un élément important permettant d'apprécier la pertinence ou non d'une harmonisation car ils peuvent influencer plus ou moins fortement sur la moyenne en EPS.

Dans tous les cas, l'absence d'éléments ou d'argumentaires fournis par les établissements, et permettant d'éclairer la commission, plaide en faveur d'une décision d'harmonisation, au service de l'équité entre élèves.

1.3 Liste académique d'Apsa

Après la sortie du canoë kayak, la liste académique se compose désormais de :

Marche nordique (CP5) / Triathlon athlétique (CP1) / VTT (CP2) / Lutte (CP4)

A. Baccalauréat Général et Technologique

| | Effectif | | | Moyenne | | |
|-----------------------------|----------|---------|-------|--------------|--------------|--------------|
| | Filles | Garçons | Total | Filles | Garçons | Total |
| Marche Nordique | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Lutte | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Triathlon Athlétique | 600 | 995 | 1595 | 12,26 | 13,97 | 13,33 |
| VTT | 18 | 53 | 71 | 15,44 | 14,05 | 14,40 |

- Les effectifs augmentent pour les garçons en triathlon athlétique alors qu'ils sont en baisse pour les jeunes filles. Pour le VTT, ces chiffres sont en légère baisse.
- Les moyennes de l'ensemble des candidats sont en légère hausse par rapport à la session 2018 mais restent en deçà des moyennes globales académiques.

Même si le Triathlon athlétique attire environ 1600 élèves, ces activités académiques ne représentent qu'une faible proportion d'entre eux. C'est néanmoins une particularité de notre académie qui doit être préservée.

La marche nordique ne compte aucun candidat de la voie générale et technologique à cette session, ceci peut s'expliquer par son introduction récente dans la liste académique. L'absence de candidat en lutte depuis plusieurs années montre bien la nécessité de remplacer cette activité au sein de la liste académique.

Bilan / Perspectives :

En vue de la session 2021 (arrêté du 27 Janvier 2019 ; arrêté du 28 Juin 2019), nous poursuivrons notre réflexion concernant l'évolution de l'offre certificative nationale au lycée au travers de la liste académique. Le VTT, intégrant la liste nationale en voie LGT, sera suppléé par une APSA. Les équipes pédagogiques seront consultées en ce sens.

BAC PROFESSIONNEL :

| | Effectif | | | Moyenne | | |
|-----------------------------|----------|---------|-------|---------|---------|-------|
| | Filles | Garçons | Total | Filles | Garçons | Total |
| Marche nordique | 22 | 0 | 22 | 14,41 | 0 | 14,41 |
| Lutte | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Triathlon Athlétique | 91 | 207 | 298 | 10,67 | 12,61 | 12,02 |
| VTT | 0 | 9 | 9 | 0 | 13,05 | 13,05 |

Bilan / Perspectives :

Pour cette session, la lutte, qui n'attirait que peu de candidats, n'a pas été représentée. La moyenne en triathlon athlétique tire son épingle du jeu, de manière équivalente à certaines APSA athlétiques de la liste nationale. La participation en VTT est restée quant à elle marginale. La marche nordique n'a attiré cette année que 22 candidates en baccalauréat professionnel, ceci peut s'expliquer par son introduction récente dans la liste académique.

Pour ce qui concerne le VTT, il intègre la liste nationale du LGT et son remplacement a donc d'ores et déjà été envisagé. Après sondage réalisé dans le cadre des formations programmes en voie GT, seule l'activité Ultimate a fait l'objet d'une demande particulière par quelques établissements. Nous solliciterons à nouveau les enseignants de l'académie en vue de la session 2021.

Les programmes voie professionnelle, dans l'attente des textes certificatifs, ne proposent plus de liste nationale pour l'enseignement.

2. Résultats académiques baccalauréats G, T et Pro en CCF

- Pour la voie Générale et Technologique, ces résultats sont analysés à partir de référentiels parus-dans la **circulaire n° 2018-067 du 18-6-2018**
- Pour la voie professionnelle, les résultats sont désormais analysés à partir des référentiels actualisés parus dans la **circulaire n° 2018-029 du 26-2-2018**. Sa lecture attentive en équipe pédagogique est incontournable.

2.1 Enseignement commun

A. Inaptitudes et enseignement adapté

Baccalauréat Général et Technologique

a) Répartition des candidats sur les 5 dernières années

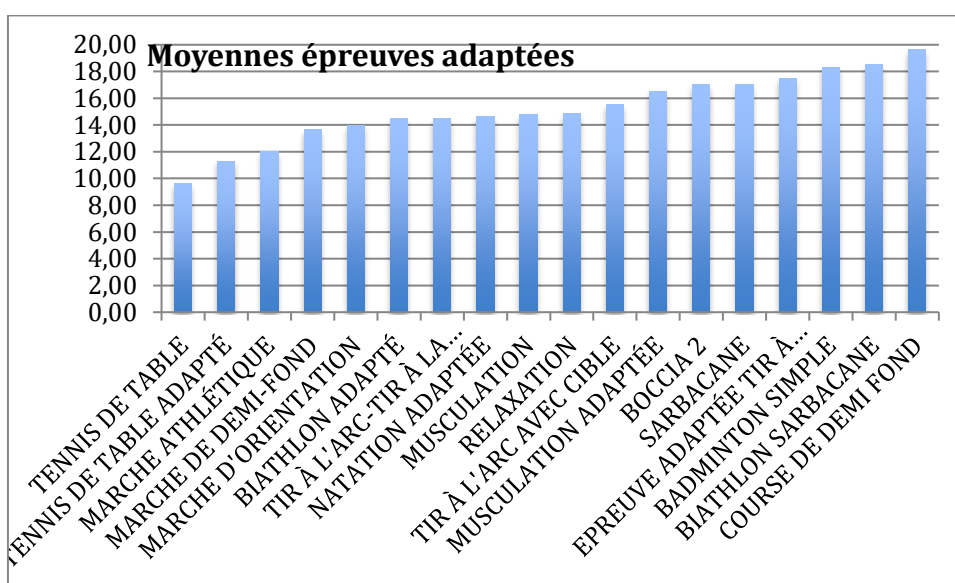
| | Session 2015 | Session 2016 | Session 2017 | Session 2018 | Session 2019 |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Contrôle Adapté | 125 | 56 | 55 | 56 | 39 |
| Inaptes Partiels | 1762 | 1867 | 2010 | 2062 | 2323 |
| Inaptes Totaux | 1302 | 1381 | 1552 | 1730 | 1768 |
| Protocoles Standards | 25567 | 25326 | 25825 | 28028 | 27876 |

b) Répartition des candidats par genre

| | Filles | | Garçons | | Total | |
|-----------------------------|--------|--------|---------|--------|-------|--------|
| Contrôle Adapté | 19 | 0,11% | 20 | 0,14% | 39 | 0,12% |
| Inaptes Partiels | 1479 | 8,59% | 844 | 5,71% | 2323 | 7,26% |
| Inaptes Totaux | 1321 | 7,67% | 447 | 3,02% | 1768 | 5,52% |
| Protocoles Standards | 14396 | 83,62% | 13480 | 91,14% | 27876 | 87,10% |

Comme depuis plusieurs années, le nombre de contrôles adaptés reste extrêmement faible et le nombre d'inaptes totaux continue d'augmenter. Nous attirons votre attention sur l'augmentation du nombre de candidats déclarés inaptes partiels qui atteint le seuil inquiétant de 7,26%. Nous invitons les équipes pédagogiques à s'emparer de toutes les latitudes pour concevoir et adapter leur enseignement afin de faire baisser ce dernier. Le nombre de contrôles adaptés communiqué à la CAHPN ne révèle pas l'ampleur des réflexions portant sur l'adaptation des épreuves mais ce taux continue de questionner les inspecteurs pédagogiques en EPS.

c) Résultats aux épreuves adaptées



On constate la part importante du badminton et de la course de demi-fond dans les épreuves retenues (17,91% pour les deux APSA). La moyenne des notes en contrôle adapté (16,05) est encore cette année supérieure à celle de la moyenne de l'examen ordinaire (14,04). Elle ne concerne que très peu d'élèves (67 élèves étant déclarés en contrôle adapté, ce qui paraît faible au regard des 90260 élèves à ces examens). Il n'est donc pas possible d'en tirer des conclusions. Il convient d'être vigilant afin d'adapter les épreuves aux possibilités des élèves tout en garantissant une équité de réussite en fonction des CP, APSA supports et genres (certaines moyennes très inférieures à la moyenne académique interrogent en tant qu'épreuves adaptées).

Cependant, la diversité des activités supports proposées pour ces adaptations témoigne de la volonté des enseignants de diversifier l'offre de formation. Des réflexions sont en cours au plan académique afin d'avoir une vision plus précise des adaptations réalisées en établissement. L'inspection invite les enseignants à déclarer l'ensemble des adaptations réalisées.

Une vigilance toute particulière devra être portée à l'attention de ces élèves et de leurs familles afin d'assurer au plus grand nombre la possibilité de bénéficier d'un enseignement et d'une évaluation au baccalauréat en EPS.

d) Application de la circulaire parue au BO n°17 du 23 avril 2015

Encore une fois, lorsqu'un élève présente 2 DI et une note, les membres de la commission s'attachent à prendre connaissance des éléments d'appréciation transmis par les enseignants afin de communiquer :

- une "note" quand ces derniers étaient suffisants.
- un "DI" quand ces derniers étaient insuffisants.

Au regard des éléments fournis, une majorité des cas examinés en commission aurait pu être traitée au niveau local. Rappelons que conformément aux dispositions de l'article D.312-5, pour des cas parfaitement identifiés, l'enseignant a la possibilité de décider seul, dès lors qu'il dispose des informations nécessaires à la prise de décision.

Comme lors de la session 2018, les membres de la commission ont statué sur un certain nombre de cas en s'appuyant sur les justifications fournies par les équipes d'EPS. Une majorité des cas conduisent à la conservation de la note.

La commission attire à nouveau votre attention sur le type de justifications que vous portez à sa connaissance : seuls des éléments portants sur l'estimation **des niveaux de compétence** sont recevables. Ce qui relève de problématiques d'assiduité, de mérite ou d'équité n'entre pas dans le cadre de cette législation. Ces sujets alourdissent le travail de la commission alors qu'ils devraient être traités préalablement localement.

Remarques

Comme pour les autres années, c'est dans la 3^{ème} épreuve que sont constatées le plus d'inaptitudes. La commission conseille donc de programmer en fin d'année les activités les plus prisées par les élèves, comme par exemple les sports collectifs.

Certains élèves ne peuvent être évalués quand le rattrapage est programmé à la fin du cycle. La commission préconise donc de compléter les évaluations par des rattrapages en fin d'année.

B. Baccalauréat Professionnel

a) Evolution du nombre de candidats pour le contrôle adapté et des inaptes sur les 6 dernières années

| | Session 2014 | Session 2015 | Session 2016 | Session 2017 | Session 2018 | Session 2019 |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Contrôle Adapté | 14 | 13 | 10 | 2 | 2 | 4 |
| Inaptes Partiels | 447 | 418 | 472 | 462 | 524 | 468 |
| Inaptes Totaux | 972 | 987 | 1135 | 1147 | 1183 | 1018 |
| Protocoles Standards | 12111 | 11414 | 11358 | 11347 | 11472 | 11200 |

b) Répartition de ces candidats par genre et par années

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|-------------------|--------|-------|--------|-------|--------|
| IP Filles | 4,6% | 4,6 % | 4,82% | 5,2% | 4,76% |
| IT filles | 12,24% | 13,5% | 14,37% | 14,2% | 13,27% |
| IP Garçons | 2,17% | 2,8% | 2,58% | 3% | 2,88% |
| IT Garçons | 4,12% | 4,9% | 4,51% | 4,9% | 4,08% |

- Malgré une légère inflexion le nombre d'inaptes totaux dans le cadre du contrôle adapté reste inquiétant. Même si l'on peut raisonnablement penser que des procédures d'adaptation des épreuves sont mises en œuvre au niveau local, ce nombre demeure élevé.
- Cela conforte la nécessité d'une réflexion collective et coordonnée au sein des établissements sur la prise en charge et le suivi de ce public d'élèves. La communication en direction des familles et des partenaires médicaux permettra d'assurer au plus grand nombre la possibilité de bénéficier d'un enseignement et d'une évaluation au baccalauréat en EPS, et au-delà, d'un engagement continué dans la pratique physique.
- A noter que la diversification de la liste académique avec l'apparition de la marche nordique (CP5) peut également faciliter la proposition d'une offre de formation appropriée à la diversité des ressources des élèves et à leurs possibilités.

c) Résultats aux épreuves adaptées

Les résultats des épreuves adaptées ne peuvent être significatifs au regard du nombre de candidats.

| | Effectif | Moyenne |
|---------------------|----------|---------|
| Marche de demi fond | 1 | 12,5 |
| Relaxation | 1 | 12 |
| Tennis de table | 1 | 16,5 |

d) Réflexions et perspectives

• La volonté de réduire les dispenses, qui touchent particulièrement les jeunes filles, apparaît aux yeux de la commission comme une priorité dans le pilotage de l'enseignement de la discipline au sein de chaque EPLE.

→ Le certificat médical d'aptitude à la pratique de l'EPS :

La réflexion académique ayant pour objectif de permettre au plus grand nombre d'élèves de pouvoir bénéficier d'un enseignement et d'une certification en EPS se poursuit. Un modèle de certificat médical d'aptitude à la pratique de l'EPS est désormais accessible. Ce document, véritable outil de communication entre l'autorité médicale et l'établissement, facilitera la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers et la proposition d'une certification adaptée aux ressources de chacun. Vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement ainsi que des notices d'explicitation.

<http://eps.discipline.ac-lille.fr/actualite/cm-aptitude-eps-lille.pdf/view>

Cette démarche ne peut être portée par un enseignant seul et nous vous invitons à penser sa mise en œuvre dans la politique globale de l'établissement et en lien avec les partenaires, dont les parents.

En complément, nous rappelons qu'un document académique existe depuis l'année scolaire 2014-2015 pour vous aider à concevoir des épreuves adaptées ajustées aux besoins du candidat et respectueuses des exigences de l'évaluation certificative. Ce document est disponible sur le site pédagogique EPS de l'académie de Lille, rubrique « EPS adaptée » :

<http://eps.discipline.ac-lille.fr/eps-adaptee/document-academique-2014-2015>

→ A noter que dans les retours obtenus sur le document d'analyse porté au dossier examens : des témoignages montrent que certaines équipes pédagogiques s'emparent activement de la question des inaptitudes en proposant par exemple :

- Une modification de l'offre de formation pour permettre la pratique
- Des protocoles adaptés (2 épreuves de 2 CP),
- Des épreuves adaptées (aménagement de certaines conditions de déroulement de l'épreuve ou proposition d'épreuves adaptées particulières),
- Des entretiens organisés avec les candidats inaptes totaux et un suivi par la médecine scolaire,
- La diffusion et l'accompagnement nécessaire à la diffusion du CM d'inaptitude partielle.
- L'orientation de l'élève inapte vers l'infirmière scolaire en vue de la proposition du certificat d'inaptitude académique

→ Le constat que le renseignement de l'application EPSNET ne reflète pas la réalité des pratiques peut être reconduit. Il n'en reste pas moins qu'en l'absence de ces données renseignées sur l'application, le témoignage du travail de certaines équipes pédagogiques ne peut être objectivement et globalement mis en valeur.

→ Certains constats inquiètent ou continuent d'inquiéter la commission :

Le trop grand nombre des certificats d'inaptitudes totales fournis par les élèves, particulièrement dans la voie professionnelle mais pas uniquement, interroge et ce malgré la proposition du certificat d'inaptitude partielle validée par l'autorité académique.

→ Pour la voie professionnelle, et comme c'est déjà le cas pour la voie Générale et Technologique, un tableau synthétique a été inclus dans le dossier de juin 2019 afin de justifier des décisions locales relatives au cas des « DI+DI+Note = Note ou DI ? ». Il est rappelé l'importance de s'appuyer sur un niveau de compétence identifié pour poser la note de l'élève.

2.2 Enseignement facultatif

Enseignement facultatif : contrôle en cours de formation (bac G/T) : S 2019

2.2.1 Observations générales

- Evolution du CCF pour l'Enseignement facultatif

Bac Général

| | 2015 | | 2016 | | 2017 | | 2018 | | 2019 | | | |
|----------------|----------|---------|----------|---------|----------|---------|----------|---------|-----------|---------|-----|-------|
| | Effectif | Moyenne | Effectif | Moyenne | Effectif | Moyenne | Effectif | Moyenne | Effectifs | Moyenne | | |
| Filles | 327 | 15 | 303 | 15,50 | 375 | 14.90 | 454 | 15,39 | 427 | 15,77 | | |
| Garçons | 692 | 15,5 | 657 | 15,77 | 719 | 14.95 | 764 | 15,76 | | | 699 | 16,02 |
| Total | 1019 | 15,36 | 960 | 15,69 | 1094 | 14.94 | 1268 | 15,63 | | | 883 | 15,89 |

Bac Technologique

| | 2015 | | 2016 | | 2017 | | 2018 | | 2019 | |
|----------------|----------|---------|--------------------------|--------------|---|--------------|----------|---------|----------|---------|
| | Effectif | Moyenne | Effectif | Moyenne | Effectif | Moyenne | Effectif | Moyenne | Effectif | Moyenne |
| Filles | 95 | 13,4 | 95 | 14,81 | 113 | 14.85 | 88 | 15,10 | 111 | 14,32 |
| Garçons | 282 | 15 | 288 | 14,83 | 310 | 14.94 | 227 | 15,10 | 256 | 15,16 |
| Total | 377 | 14,6 | 383 / 404 inscrit. | 14,83 | 433 inscrits 411 notés | 14.91 | 346 | 15,10 | 367 | 14,9 |

Les effectifs sont en diminution importante pour ce qui est de la voie-Générale mais la moyenne est en augmentation. Les écarts filles garçons restent assez faibles (-0,25) en voie GT. En revanche, en voie Technologique, les effectifs continuent d'augmenter. La moyenne des garçons se stabilise mais celle des jeunes filles est en baisse. Cela conduit à un écart filles/ garçons (-0,84) qui doit nourrir la réflexion des équipes pour cette dernière année de certification.

2.2.2 Réflexions et perspectives

Nous attirons votre attention sur la rigueur à adopter dans le cadre des enseignements facultatifs en particulier le caractère non réglementaire de proposer des notes dans ce CCF à des élèves qui ne pratiqueraient qu'une seule activité en particulier en section sportive scolaire. Les deux textes de référence qui suivent, restent applicables pour la session 2020 (**Programme d'enseignement : BO spécial n°4 du 29 avril 2010 ; Texte certificatif : BO spécial n°5 du 19 juillet 2012**).

2.3 Enseignement de complément

Enseignement de complément: contrôle en cours de formation

- Observations générales

Bac Technologique

| | 2017 | | 2018 | | 2019 | |
|----------------|----------|---------|----------|---------|----------|---------|
| | Effectif | Moyenne | Effectif | Moyenne | Effectif | Moyenne |
| Filles | 7 | 16.57 | 32 | 15,93 | 1 | 12 |
| Garçons | 25 | 16.37 | 91 | 15,31 | 20 | 15,55 |
| Total | 32 | 16.45 | 123 | 15,47 | 21 | 15,62 |

Les effectifs reviennent dans la même fourchette qu'en 2017 pour les garçons mais chutent fortement pour les jeunes filles. Cela dit, les moyennes ne sont pas affectées et restent stabilisées entre 15 et 16 depuis plusieurs années.

Il en va de même pour la voie générale pour laquelle, nous n'avons pas de point de comparaison.

Bac Général

| | 2019 | |
|----------------|----------|---------|
| | Effectif | Moyenne |
| Filles | 16 | 15,55 |
| Garçons | 29 | 15,69 |
| Total | 45 | 15,62 |

Réflexions et perspectives

- Les bilans précédents restent d'actualité :
- *Les statistiques n'ont pas permis de remonter les statistiques antérieures en voie G.*
- *Ces statistiques restent difficiles d'accès car EPS NET n'en donne toujours pas l'accès directement*
- *Ces dispositifs n'existeront plus puisque la réforme de la voie GT parle désormais d'enseignements optionnels. Il est probable qu'ils concernent plus d'élèves à l'avenir.*

2.4 Principales harmonisations réalisées

Cette année, comme indiqué dans le précédent rapport académique, la commission a statué sur un certain nombre d'établissements qui sortaient de l'écart admis de 1,5 pts entre les filles et les garçons.

Après avoir sélectionné les établissements concernés, seuls les établissements présentant des effectifs significatifs ont été retenus (au moins 12 garçons et 12 filles dans une APSA).

Après étude des effectifs et éléments de contexte fournis par le document d'analyse des résultats aux examens et les fiches qualitatives, la commission a procédé à l'harmonisation des résultats de 10 établissements (8 en voie professionnelle et 2 en voie GT).

Plusieurs types d'harmonisations ont été proposés au sein des établissements :

- Augmentation de la moyenne filles en EPS : Pour 7 EPLE sur 10, la moyenne des filles a été harmonisée à la hausse (de +0,5 à +1pt)
- Augmentation de la moyenne filles dans certaines APSA: les APSA qui ont fait l'objet d'une harmonisation sont :
 - Le Tennis de table (deux fois, entre +0,3 et +1,5 pt)
 - Le Volley ball (une fois, +1,3 pts)

Ces établissements ont été destinataires d'un message numérique pour leur indiquer les décisions prises par la commission académique examens, le public ciblé (garçons ou filles) et l'harmonisation appliquée.

Pour la prochaine session, une évolution du contenu des fiches qualitatives est envisagée pour permettre à la commission de statuer de manière encore plus fine. Les indications relatives aux élèves « AB » ou aux élèves notés « 0 » constituent par exemple un élément important permettant d'apprécier la pertinence ou pas d'une harmonisation.

Dans tous les cas, l'absence d'éléments ou d'argumentaires recevables fournis par les établissements et permettant d'éclairer la commission, plaide en faveur d'une décision d'harmonisation, au service de l'équité entre élèves.

2.5 Réflexions sur l'évolution des résultats sur les 10 dernières années dans votre académie

A. Baccalauréat Général et Technologique

a) évolutions sur les 3 dernières années

| | Session 2015 | Session2016 | Session2017 | Session 2018 | Session 2019 |
|-----------------------------|--------------|-------------|-------------|--------------|--------------|
| Effectif | 28704 | 28644 | 29459 | 31900 | 32024 |
| Moyennes | 13,87 | 13,90 | 14,03 | 13,95 | 14,01 |
| Moyenne Filles | 13,64 | 13,73 | 13,86 | 13,83 | 13,82 |
| Moyenne Garçons | 14,13 | 140 | 14,21 | 14,10 | 14,22 |
| Ecart Filles/garçons | 0,49 | 0,37 | 0,34 | 0,27 | 0,4 |

On constate de nouveau un écart important avant harmonisation alors même que la moyenne est en augmentation. Les moyennes garçons ont par ailleurs augmenté.

b) Résultats par Département

| | Session2017 | Session 2019 |
|----------------------|-------------|--------------|
| Nord | 14,00 | 14,01 |
| Pas de Calais | 13,86 | 14,01 |

Comme pour la session précédente, Il existe une très faible différence entre les moyennes des deux départements de l'académie si bien qu'en arrondissant elles sont identiques.

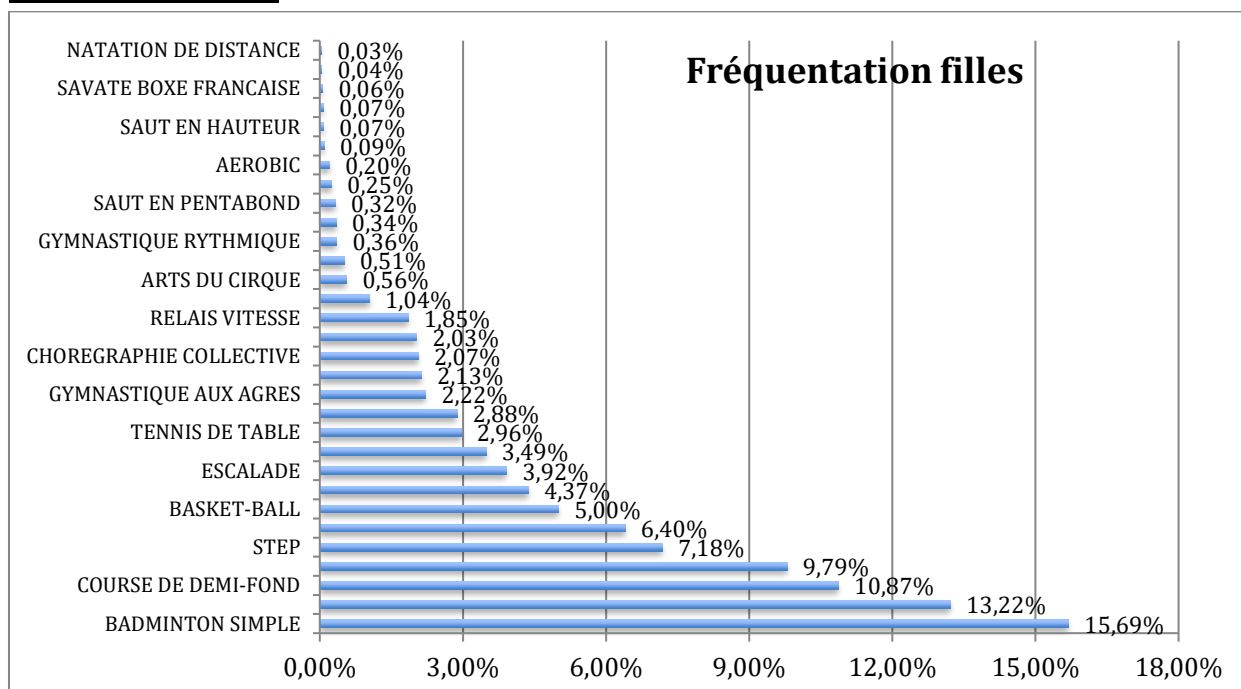
c) Fréquentations des épreuves Nationales (en %)

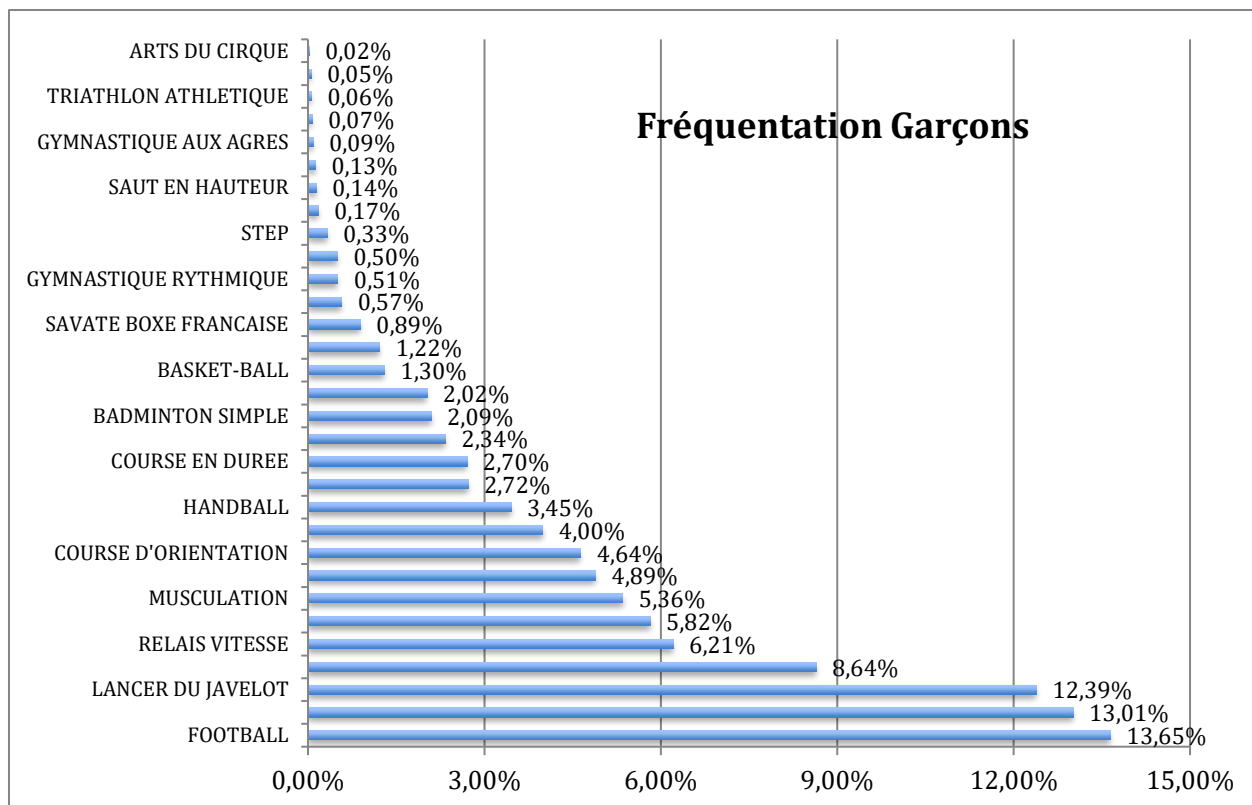
| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|------------|------|------|------|------|------|-------|
| CP1 | 21 | 21,4 | 20,6 | 19,7 | 19,6 | 19,04 |
| CP2 | 10,7 | 10,6 | 10,5 | 11,2 | 11,6 | 11,46 |
| CP3 | 15,9 | 15,3 | 16,1 | 15,7 | 14,7 | 15,03 |
| CP4 | 32,2 | 31,8 | 31,8 | 31,9 | 31,9 | 31,66 |
| CP5 | 20 | 20,8 | 20,9 | 21,4 | 22,2 | 22,80 |

Globalement la CP4 est toujours majoritairement représentée. L'augmentation de la fréquentation de la CP5 continue de prendre le pas sur la CP1 depuis 4 ans.

L'écart de fréquentation entre les filles et les garçons est plus significatif en CP3 (au bénéfice des filles) puis en CP1 (au bénéfice des garçons).

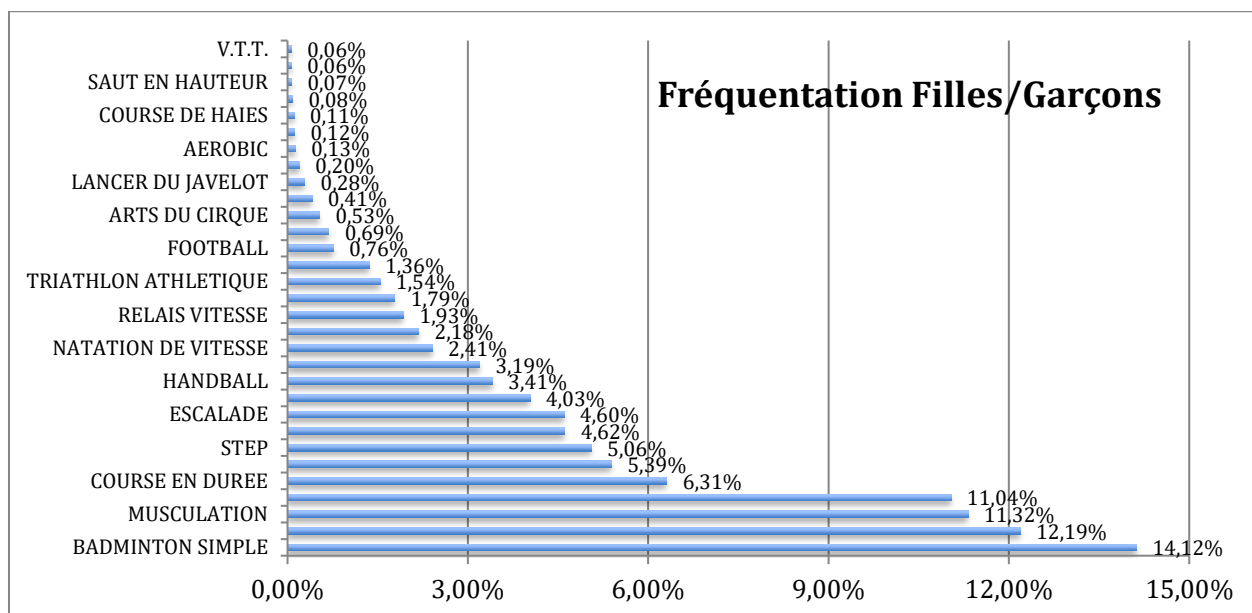
Par APSA et par Sexe





On observe globalement des fréquentations sensiblement identiques au regard des années précédentes :

- une part importante des APSA recueille une part très minoritaire de candidats : les 4 activités les plus fréquentées représentent près de 50% de la totalité des épreuves.
- les 6 activités les plus fréquentées cette année sont sensiblement identiques à une près par rapport à celles de la session précédente (Badminton, Demi-Fond, Acrosport, Musculation, Course de durée ; le basket Ball remplace le volley ball).
- Comme depuis plusieurs années, certaines activités ne sont pas évaluées au baccalauréat dans l'Académie de Lille (Judo, disque, lutte).

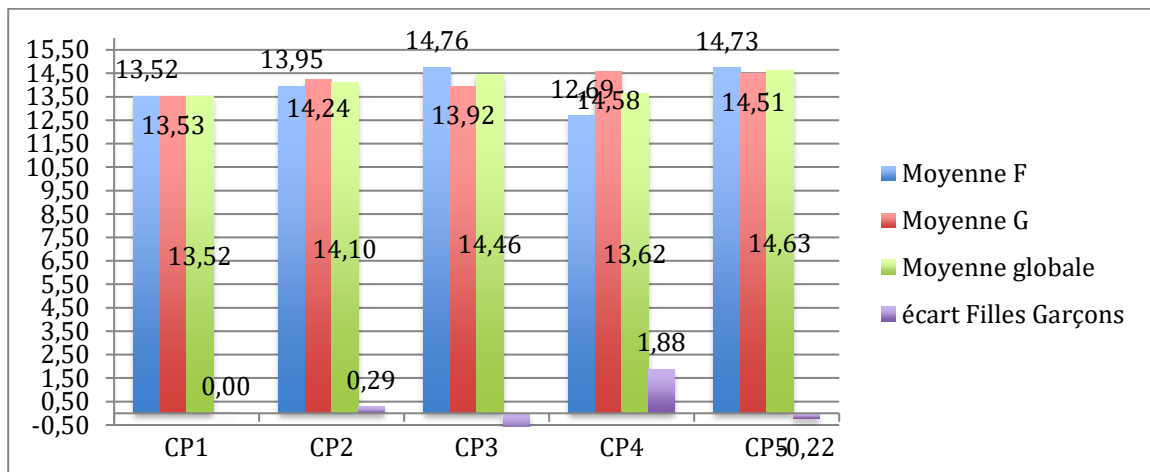


d) résultats aux épreuves nationales

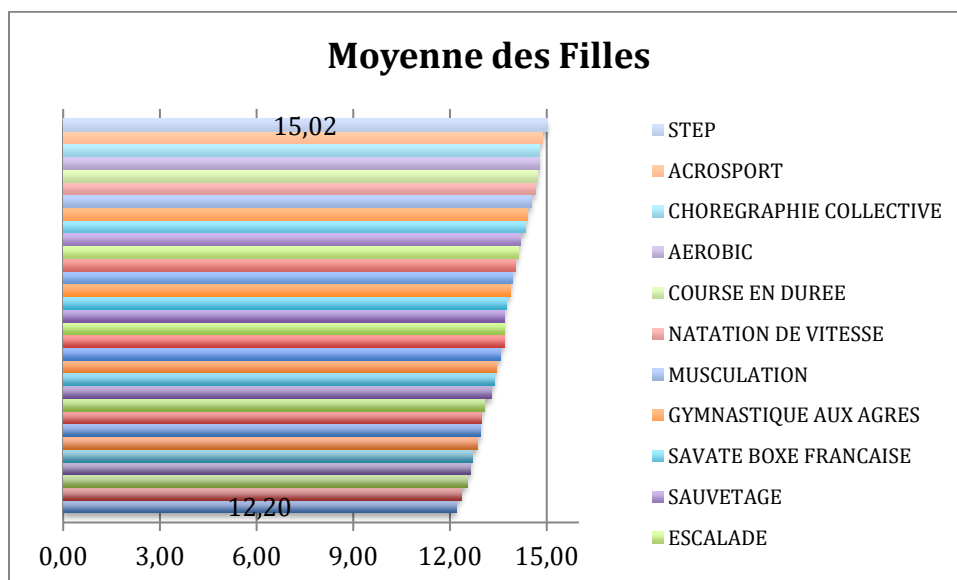
Par compétences propres

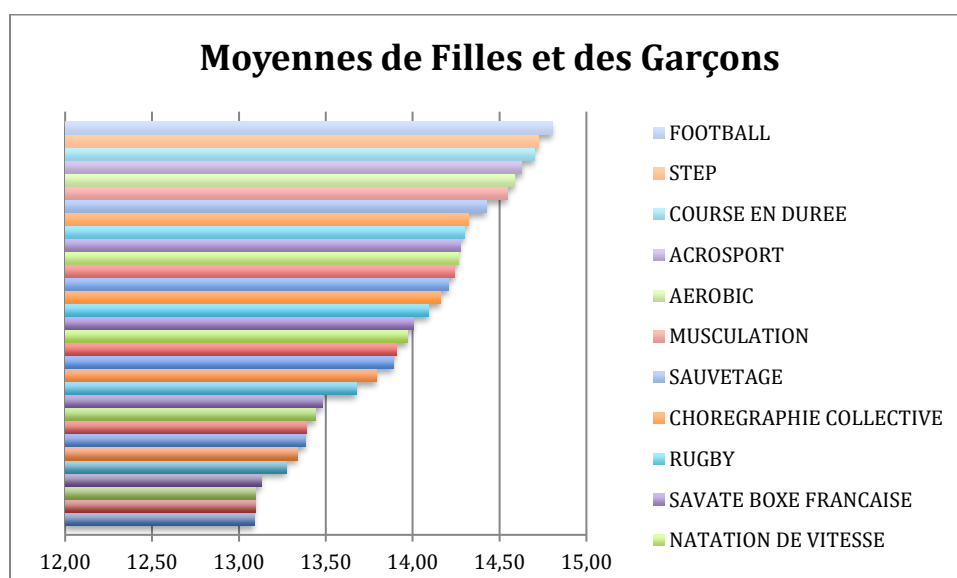
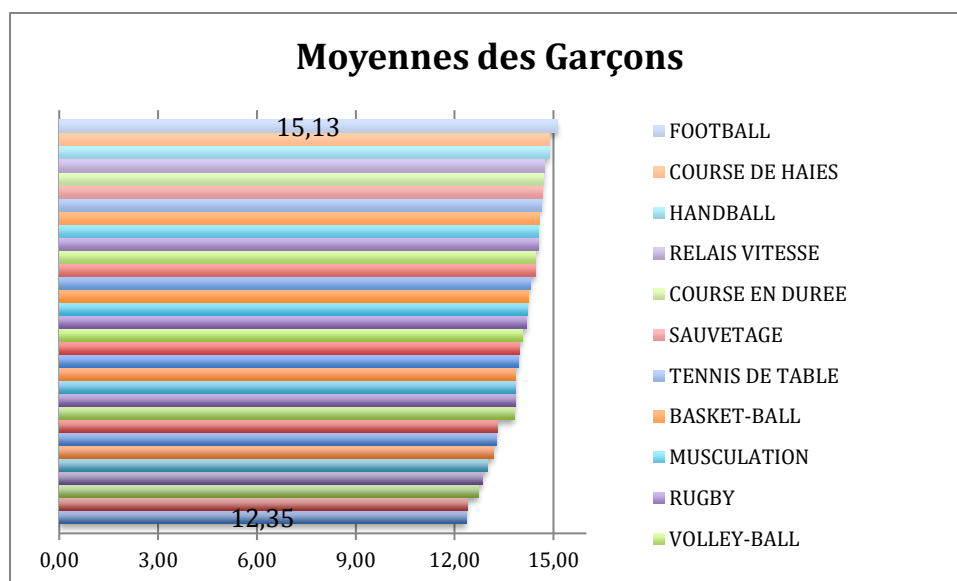
C'est dans les activités de la CP1 et de la CP4 que les élèves obtiennent les moins bonnes notes avec des moyennes identiques pour les Filles et les Garçons. Les CP3 et CP5 obtiennent les meilleures moyennes académiques, à la faveur des Filles en CP3 et plus fortement à la faveur des Garçons en CP4.

Les écarts filles garçons restent importants en CP4 et sont moins flagrants en CP3 que d'ordinaire.



Par APSA et sexe





Les moyennes des filles s'étalent entre 12,20 en Volley-ball et 15,02 en STEP et entre 12,35 et 15,13 respectivement en Chorégraphie Collective et en Football. Les moyennes globales des garçons s'étalent de 13,09 en saut en hauteur à 14,80 en football. À ce sujet, on notera que les filles réussissent mieux en football que les garçons en STEP pour des moyennes globales relativement proches (14,73 en STEP ; 14,80 en Football). Il convient donc d'être attentif à ces éléments de manière plus spécifique pour les filles et les garçons mais également au regard du nombre de candidats concernés, parfois très faible dans certaines APSA.

B. Baccalauréat Professionnel

a) évolutions des moyennes générales sur les 10 dernières années

| | Session 2011 | Session 2012 | Session 2013 | Session 2014 | Session 2015 | Session 2016 | Session 2017 | Session 2018 | Session 2019 |
|-------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Effectif | | | | 13543 | 12832 | 12974 | 12958 | 13180 | 12689 |
| Moyenne générale | 12,38 | 12,16 | 12,14 | 12,40 | 12,42 | 12,45 | 12,41 | 12,53 | 12,69 |
| Moyenne Filles | 11,80 | 11,72 | 11,58 | 12,15 | 12,09 | 12,08 | 12,04 | 12,16 | 12,28 |

| | | | | | | | | | |
|-----------------------------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Moyenne Garçons | 12,78 | 12,41 | 12,44 | 12,59 | 12,65 | 12,72 | 12,67 | 12,78 | 12,96 |
| Ecart Filles/garçons | - 0,98 | -0,69 | -0,86 | -0,44 | -0,56 | -0,64 | -0,63 | -0,62 | -0,68 |

- Malgré certaines fluctuations, la moyenne générale au bac pro a suivi une tendance globale à la hausse depuis 2011 (+0,31pts) tout en diminuant légèrement l'écart filles-garçons (-0,3 pts), écart maintenant stabilisé à environ 0,68 pts.
- Ce sont les filles qui ont le plus profité de cette amélioration des résultats : + 0, 48pts contre + 0,18pts pour les garçons. Ceci est certainement à mettre à l'actif, du moins en partie, de l'ouverture de la certification à 3 épreuves de 3 CP.
- On peut noter que la moyenne générale académique continue toutefois à afficher - 0,35pts environ par rapport au niveau national indiqué dans le rapport CNE 2018.

d) Résultats aux épreuves nationales sur les 5 dernières années

Résultats Par Compétence propre, sur les 5 dernières années :

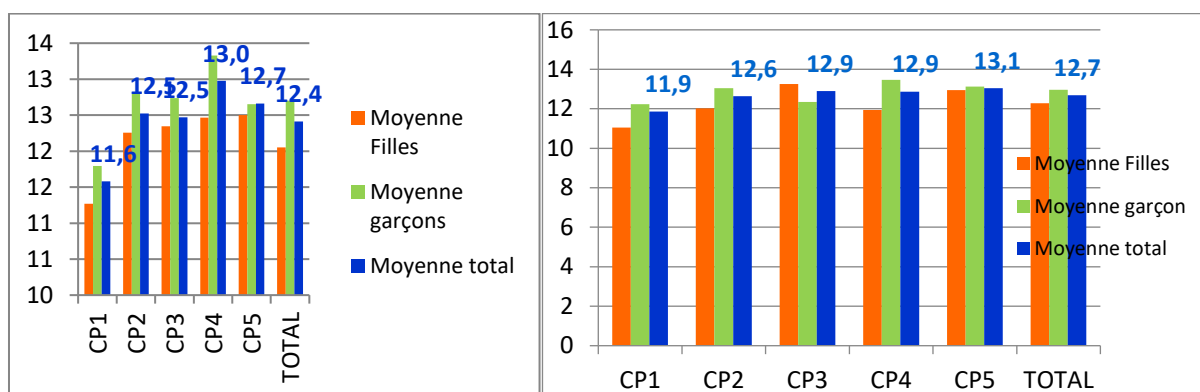


Figure 1 De la session 2015 à la Session 2019

Observations :

Les résultats par CP sont restés globalement plutôt stables sur ces 5 dernières années à l'exception de la CP5 qui paraît avoir davantage profité de l'amélioration des résultats (+0,4 pts). La CP5 reste une CP plutôt équitable sur le plan des résultats.

Les données montrent que la CP3 profite désormais mieux et plus aux filles qu'il y a 5 ans.

La CP4 est restée parmi les activités les plus discriminantes pour les filles et maintient un écart filles-garçons à 1,5 pts malgré les changements récents de référentiels certificatifs.

La CP1 a continué à témoigner d'un léger décrochage par rapport aux autres CP.

Résultats en fonction des épreuves et du sexe :

Malgré une stabilisation de l'écart des moyennes filles-garçons obtenues au Bac pro en CCF, les résultats des filles sont restés sur cette période inférieurs à ceux des garçons dans la majorité des épreuves notées. La différence reste particulièrement importante en CP4, et cette année, non négligeable en CP2.

Résultats en fonction de la fréquentation :

Quel que soit le sexe concerné, mais plus particulièrement chez les garçons, et de manière stable, les APSA les plus proposées ou fréquentées ne sont pas celles où les élèves obtiennent les meilleurs résultats.

Malgré l'ouverture de l'offre de formation (3 épreuves de 3 CP), 4 activités se partagent la plus grosse fréquentation que ce soit chez les filles ou les garçons. Il s'agit de : badminton, musculation, acrosport, demi-fond.

BILAN : L'ouverture de l'offre de formation à 3 épreuves de 3 CP a contribué à l'amélioration des résultats chez les filles et constitue certainement un levier essentiel au service de l'équité de réussite entre filles et garçons.

3. Résultats académiques de la session : CAP et BEP en CCF

3.1 Evolutions suite au changement de modalités (deux épreuves)

| | Session 2015 | Session 2016 | Session 2017 | Session 2018 | Session 2019 |
|----------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Effectif total | 17362 | 17085 | 17293 | 17674 | 17643 |
| Effectif Filles | 7428 | 7300 | 7158 | 7146 | 7104 |
| Effectif Garçons | 9934 | 9785 | 10135 | 10528 | 10539 |
| Moyenne générale | 12,07 | 12,19 | 12,21 | 12,73 | 12,67 |
| Moyenne Filles | 11,52 | 11,72 | 11,77 | | 12,10 |
| Moyenne Garçons | 12,46 | 12,50 | 12,50 | 13,06 | 13,02 |
| Ecart Filles/garçons | -0,94 | -0,78 | -0,74 | -0,86 | -0,92 |

Passage de 3 à 2 épreuves

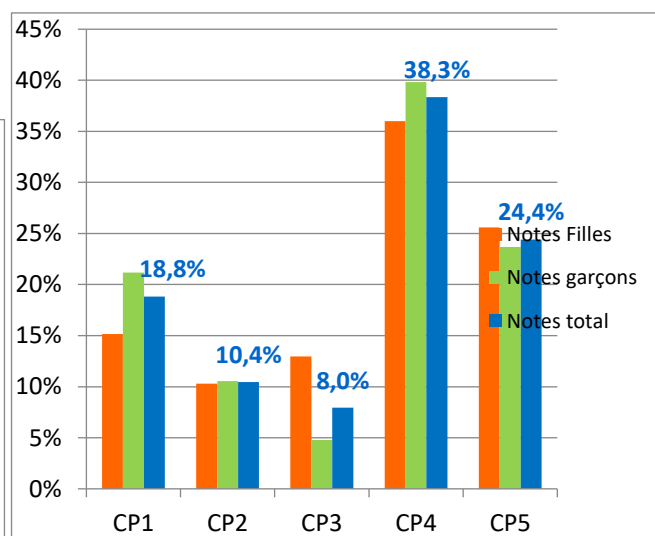
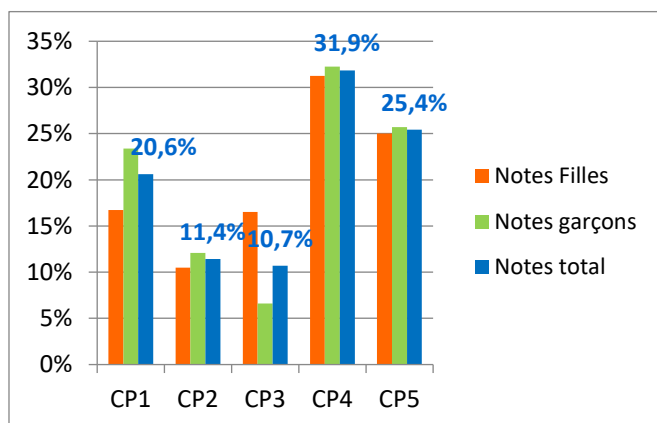


Figure 2 SESSION 2019

Pour le CAP BEP :

- La réduction du nombre d'épreuves certificatives semble avoir eu des effets mécaniques
 - Une **augmentation de la moyenne globale** et un **accroissement de la part de la CP4** parmi les épreuves certificatives.
 - Par rapport à la session 2017 **une représentation qui s'est encore accrue de la CP4** (+7pts au global parmi les épreuves certificatives par rapport à 2017 et de 29% à 36% chez les filles) et qui s'est fait comparativement au détriment de la CP1 (-3pts de représentation aux épreuves certificatives) et de la CP3 (-3pts de fréquentation).
 - Parmi les épreuves certificatives, le poids de la CP4 s'est donc accru, alors que la réussite des filles y est plutôt défavorable et cette réorientation semble s'être faite au détriment de certaines activités qui les faisaient réussir (CP3).

L'effort doit être quoi qu'il en soit maintenu pour tendre vers une offre de formation la plus ouverte et équilibrée possible, même si les activités proposées ne sont pas retenues dans le cadre de l'examen.

- Autres observations et interprétations : Le passage de 3 à 2 épreuves :
 - a fait bouger les moyennes à la hausse mais n'a pas réduit l'écart de résultats filles-garçons
 - a plutôt moins bénéficié aux filles qu'aux garçons (+0,33 entre S 2017 et S 2018 contre + 0,52 pour les garçons). Une explication possible pourrait être relative aux épreuves certificatives retenues, plus majoritairement retenues parmi la CP4.

3.2 Inaptitudes et enseignement adapté

a) Inaptitudes CAP BEP

| | Session 2016 | Session 2017 | Session 2018 | Session 2019 |
|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| IP Filles | 3,53% | 3,58 % | 2,02 | 2,04 % |
| IT Filles | 9,70% | 9,68% | 9,85% | 9,44 % |
| IP Garçons | 1,93% | 1,61 % | 0,74 | 0,83 % |
| IT Garçons | 3,27% | 3,47 % | 3,17% | 3,81 % |

Passage de 3 à 2 épreuves

| 2019 | Filles | Garçons | Total |
|-----------------|--------|---------|-------|
| Contrôle Adapté | 0 | 2 | 2 |

Comme pour les autres voies, la question des inaptitudes reste une priorité.

Les pourcentages d'inaptes partiels se sont stabilisés après une baisse à la session 2018, ce qui est certainement lié à la réduction du nombre d'épreuves certificatives.

Celui des inaptes totaux a légèrement baissé pour les filles (-0,41pts) mais se maintient à un taux important (9,44 %). Le taux d'inaptes totaux des garçons montre à la session 2019 une évolution significative pour atteindre le taux le plus important sur ces dernières années (3,81%)

La réduction de la pression certificative n'a donc pas encouragé de diminution du taux d'inaptes totaux.

A noter uniquement 2 contrôles adaptés déclarés sur epsnet.

3.3 Réflexions et perspectives

- *Réflexions et perspectives*

La réduction des dispenses qui touche particulièrement les jeunes filles apparait aux yeux de la commission comme une priorité dans le pilotage de l'enseignement de la discipline au sein de chaque EPLE.

Des conseils et outils ont été proposés au sein de ce rapport. Nous invitons les équipes pédagogiques à s'y reporter.

L'étude des « documents d'analyse des résultats aux examens » inclus dans le dossier examens de septembre montrent que les actions entreprises sont variables en fonction des établissements. Il s'agit d'un travail collectif et global au niveau de l'établissement qui implique une stratégie collective d'action.

L'effort doit être maintenu en CAP BEP pour tendre vers une offre de formation la plus ouverte et équilibrée possible, malgré la réduction de 3 à 2 épreuves certificatives, et donc même si les activités proposées ne sont pas retenues dans le cadre de l'examen.

4. Résultats de l'examen ponctuel :

4.1 Enseignement commun :

Binômes choisis et résultats

A. Baccalauréat Général et Technologique

Ces épreuves ne concernent qu'un nombre peu élevé de candidats, 100 dont 45 Filles et 55 Garçons. Le taux d'absentéisme reste très important (29 Filles et 34 Garçons soit 63 élèves). La moyenne des filles reste très faible cette année et celle des garçons chute nettement. Cependant, au regard de la toute petite taille de cet effectif, il convient de rester prudent dans les conclusions.

| | 2017 | | | 2018 | | | 2019 | | |
|-----------------------|----------|-------|---------|-----------|-------|---------|----------|-------|---------|
| | Inscrits | Notés | Moyenne | Inscrits | Notés | Moyenne | Inscrits | Notés | Moyenne |
| Filles | 31 | 11 | 9.75 | 25 dont | 28 | 10,79 | 45 | 15 | 10,07 |
| Garçons | 109 | 79 | 12.66 | 105 bs et | 57 | 15,10 | 55 | 19 | 12,37 |
| Effectif Total | 140 | 90 | 12.30 | 18 DI | 85 | 14 | 100 | 34 | 11,35 |

| | | | | | | | | | |
|-----------------|--|--|--|--|--|--|---------------|--|--|
| Élèves AB et DI | | | | | | | 63 AB et 3 DI | | |
|-----------------|--|--|--|--|--|--|---------------|--|--|

- Les binômes d'activités principalement choisis restent les mêmes, le 3 fois 500m/badminton et le 3 fois 500m/TT.
- Les activités badminton / sauvetage et gymnastique / TT sont très peu choisies.

Conseil : Les candidats libres doivent se préparer à cette épreuve car même si les effectifs sont peu représentatifs, les résultats restent très faibles.

B. Baccalauréat Professionnel

| | GARCONS | | | FILLES | | | TOUS | | |
|------------------------|---------|-------|-------|--------|-------|-------|------|-------|-------|
| | Nb | % | MOY | Nb | % | MOY | Nb | % | MOY |
| Demi-fond / Bad | 168 | 62 | 12,45 | 64 | 76.19 | 11.91 | 232 | 65.35 | 12.30 |
| Demi-fond / TT | 64 | 23.6 | 12.91 | 5 | 5.95 | 5.38 | 69 | 19.44 | 13.09 |
| Gym / Bad | 3 | 1.11 | 12.13 | 7 | 8.33 | 12.10 | 10 | 2.82 | 12.11 |
| Sauvetage / Bad | 32 | 11.81 | 12.80 | 7 | 8.33 | 8.75 | 39 | 10.99 | 12.07 |
| Gym / TT | 4 | 1.48 | 11.22 | 1 | 1.19 | / | 5 | 1.41 | 8.98 |
| TOTAL | 271 | 100 | 12.58 | 84 | 100 | 11.73 | 355 | 100 | 12.38 |

Choix des Binômes :

Sans surprise, les couples d'épreuves demi-fond / bad et demi-fond / TT restent dans cet ordre les plus fréquentés. On peut faire l'hypothèse que l'épreuve de demi-fond demeure la plus plébiscitée dans le cadre des épreuves ponctuelles.

Le couple d'épreuves gymnastique-badminton reste le seul qui attire davantage les filles que les garçons.

La fréquentation des binômes montre, dans tous les cas, une stratégie de choix plutôt bien orientée. Les candidats se retrouvent régulièrement dans les couples d'épreuves les plus rémunérateurs.

Résultats :

La moyenne globale du ponctuel reste stable mais cache un écart filles-garçons qui se creuse cette année au bénéfice des garçons. Une réflexion sur l'effet de l'évolution des référentiels certificatifs permettrait peut-être de repérer des éléments d'interprétation.

Si chez les garçons, les résultats apparaissent plutôt homogènes d'un couple à l'autre, il n'en est pas de même pour les filles, même si les effectifs ne sont pas toujours très significatifs.

En considérant les effectifs, le couple demi-fond / badminton reste celui qui fait le mieux réussir les élèves de bac pro inscrits en ponctuel.

Avec un effectif à nuancer, la comparaison des résultats entre couples laisse apparaître que l'activité tennis de table serait plus discriminante pour les filles.

| | Filles | Garçons | Total |
|---------------------------------------|--------|---------|-------|
| Contrôle en Cours de Formation | 12,29 | 12,97 | 12,70 |
| Contrôle Ponctuel | 11.73 | 12,58 | 12,38 |
| ECART | 0,56 | 0,39 | 0,32 |

- Pour ce qui concerne la comparaison CCF et épreuves ponctuelles, l'écart se rétablit cette année à +0.32 en faveur de l'enseignement obligatoire, alors qu'il s'était considérablement réduit.

C. CAP BEP

| <i>Cap bep</i> | <i>GARCONS</i> | | | <i>FILLES</i> | | | <i>TOUS</i> | | |
|-------------------------------|----------------|----------|------------|---------------|----------|------------|-------------|----------|------------|
| | <i>Nb</i> | <i>%</i> | <i>MOY</i> | <i>Nb</i> | <i>%</i> | <i>MOY</i> | <i>Nb</i> | <i>%</i> | <i>MOY</i> |
| <i>Demi-fond / Bad</i> | 695 | 56 | 13.09 | 414 | 58.56 | 12.73 | 1109 | 56.93 | 12.96 |
| <i>Demi-fond / TT</i> | 409 | 32.96 | 13.53 | 97 | 13.72 | 12.06 | 506 | 25.98 | 13.25 |
| <i>Gym / Bad</i> | 40 | 3.22 | 10.21 | 120 | 16.97 | 13.15 | 160 | 8.21 | 12.42 |
| <i>Sauvetage / Bad</i> | 70 | 5.64 | 12.75 | 34 | 4.81 | 10.79 | 104 | 5.34 | 12.11 |
| <i>Gym / TT</i> | 27 | 2.18 | 14.88 | 42 | 5.94 | 12.71 | 59 | 3.54 | 13.56 |
| <i>TOTAL</i> | 1241 | 100 | 13.16 | 707 | 100 | 12.61 | 1948 | 100 | 12.96 |

Choix des Binômes :

- Sur les effectifs globaux, les couples d'épreuves demi-fond / badminton et demi-fond / TT confirment la hiérarchie même si le binôme Demi fond-TT attire moins les filles que gymnastique- badminton.

Le choix des binômes privilégiés est donc variable que l'on soit fille ou garçon.

- La fréquentation des binômes reste également ici plutôt bien orientée de la part des candidats, qui se retrouvent régulièrement dans les couples d'épreuves les plus rémunérateurs.

Résultats :

- La moyenne globale des épreuves ponctuelles reste stable mais la comparaison par rapport à 2018 montre un resserrement assez significatif de l'écart filles-garçons (de -1.27 à -0.55) qui reste toujours au bénéfice des garçons. Une réflexion sur l'effet de l'évolution des référentiels certificatifs permettrait peut-être de repérer des éléments d'interprétation.

- En considérant les effectifs, qui restent moindres, le couple Gym – TT est celui qui fait le mieux réussir les élèves de CAP BEP inscrits aux épreuves ponctuelles. Le couple demi-fond –TT arrive ensuite en seconde position.

| | Filles | Garçons | Total |
|---------------------------------------|--------|---------|-------|
| Contrôle en Cours de Formation | 12.10 | 13.03 | 12.67 |
| Contrôle Ponctuel | 12.61 | 13.16 | 12.96 |
| ECART | -0.51 | -0.13 | -0.29 |

Pour ce qui concerne la comparaison CCF et épreuves ponctuelles, les résultats aux épreuves ponctuelles restent encore meilleurs qu'en CCF cette année.

D. Réflexion sur l'évolution de l'examen ponctuel

L'observation des résultats montre que la composition des binômes d'épreuves fait plus ou moins réussir les garçons et/ou les filles. Les propositions actuelles montrent une réussite plus importante des garçons à cet examen : la réflexion devra donc être sensible à proposer une offre équitable dans le cadre de l'examen ponctuel. Actuellement, les binômes d'épreuves incluent tous une activité de la CP4 qui fait globalement moins bien réussir les filles aux examens en EPS par exemple.

Enfin, le taux d'absences et d'inaptitudes à cet examen continue de questionner l'engagement des élèves et leur préparation et/ou formation à cette épreuve. La composition des binômes ou l'offre d'épreuves mérite également d'inclure cet état de fait pour inciter les élèves à la pratique et à la préparation à cette épreuve.

E. Réflexion sur l'évolution de l'examen ponctuel

Certaines observations perdurent d'année en année notamment :

- La très grande diversité de niveau de préparation est observée dans chaque centre d'examen. Nous rappelons l'importance d'une bonne information à propos des exigences des épreuves et d'une préparation sérieuse de la part des candidats
- Le nombre important de situations de défaillance physique chez certaines candidates en demi-fond remarquées par les responsables de jury. Cette APSA est pourtant très retenue.
- La gestion d'un nombre toujours très significatif de candidats qui déclarent aux présidents de jury n'avoir reçu aucune information de leur établissement sur les épreuves et parfois ne pas connaître les activités dans lesquelles ils « auraient été inscrits ». Ils se présentent donc à l'examen avec un niveau de préparation qui ne permet pas toujours de participer aux épreuves en toute sécurité. Cela contraint souvent les présidents de centre à modifier les organisations prévues.

La DEC de Lille réalise des efforts très importants pour permettre la convocation et la présence de candidats qui relèvent vraisemblablement de problématique de « décrochage ». Des adaptations des horaires et dates de passage sont effectuées à cette fin par les présidents de centre. Au-delà, nous rappelons encore une fois la

nécessité de ne pas prévoir de sorties scolaires ni d'épreuve de rattrapage aux périodes traditionnelles des épreuves, ce qui place les candidats, les services et les établissements en situation délicate.

- Les effectifs globaux permettent de justifier les choix académiques pertinents qui satisfont de très nombreux élèves (football et danse avec environ 1200 élèves notés), qui ont une pratique sociale dans ces deux activités sans pouvoir s'y investir en enseignement facultatif (CCF) dans leur établissement.
- Pour la troisième année de mise en œuvre de l'unité facultative EPS en voie professionnelle, le gain reste beaucoup plus important en voie GT. Un engagement continué de tous les acteurs qui accompagnent et exercent la fonction conseil auprès des élèves est nécessaire pour que chacun d'eux puisse profiter de cette possibilité de façon équitable (les absents sont beaucoup plus nombreux en voie Professionnelle et les notes sont très inférieures à la voie Générale).
- Le degré d'information et une communication claire sur les exigences de l'épreuve (niveau 5 de compétence attendu et entretien) méritent d'être poursuivis, en particulier dans la voie Professionnelle afin de placer les élèves dans les meilleures conditions de préparation et de réussite. La communication au service de la performance des élèves et un axe fort du projet académique. L'Inspection Pédagogique Régionale continuera à relayer ce constat et à renouveler les conseils auprès des lycées professionnels.
- EPS NET ne donne pas accès directement à ces résultats, la DEC ne peut donc nous les fournir avec les autres statistiques, dès la fin de la session en EPS. La DSI nous les fait parvenir en Juillet après la fin de la session complète. Il serait intéressant de pouvoir disposer de ces informations pour la CAHPN de Juin-Juillet.

5. Sportifs de haut niveau, de haut niveau scolaire, jeunes officiels

5.1 Épreuves facultatives ponctuelles

| | Garçons | Moyennes Garçons | Filles | Moyennes Filles | Effectifs | Moyennes Globales |
|----------------------|---------|------------------|--------|-----------------|-----------|-------------------|
| BAC SHN et JO | 106 | 19,7 | 78 | 19,64 | 184 | 19,6 |
| BAC HNSS | 131 | 19,5 | 107 | 19,6 | 238 | 19,43 |
| | 237 | 19,6 | 185 | 19,62 | 422 | 19,51 |

Les résultats restent élevés mais ne concernent qu'un nombre réduit de candidats. Il n'a pas été possible de discriminer les résultats selon les voies dans les remontées des résultats de la DEC.

6. Réflexions et préconisations pour la session 2020 et éventuellement pour la session 2021 (nouveau Bac GT)

6.1 A destination des établissements

- La réduction des dispenses, qui touchent plus majoritairement les jeunes filles, apparaît aux yeux de la commission comme une priorité dans le pilotage de l'enseignement de la discipline au sein de chaque EPLE. Cette priorité de réduction des dispenses, inscrite dans le projet académique, est encore renforcée cette année par les directives de Madame la Rectrice de l'Académie et de la grande Académie, faisant de l'inclusion scolaire une priorité pour cette rentrée scolaire. Nous invitons les équipes à porter une attention particulière aux préconisations inscrites dans ce rapport et à s'appuyer sur les outils proposés.

- Une vigilance sera à porter également sur le fait d'éviter la superposition des périodes d'épreuves ponctuelles et des périodes de rattrapage propres aux établissements, qui complique le recrutement des membres de jurys.
- Comme maintenant depuis plusieurs sessions, pour la prochaine rentrée, les statistiques établissement de la session 2019 seront à disposition des établissements et téléchargeables sur Eduline (Accès par le chef d'établissement sur Eduline, domaine établissement, pilotage et indicateurs, statistiques_examens EPS). Cette démarche doit s'inscrire dans une volonté de pilotage local en vue de prendre des décisions pédagogiques au regard des résultats obtenus. Une fiche à ce sujet est incluse dans les dossiers examens.
- La réflexion sur l'évolution des procédures d'harmonisation se poursuit. Nous invitons les établissements à lire attentivement les courriers examens (IPR et DEC) et à consulter le thémasite « eps outils dématérialisés » pour prendre connaissance des informations de session.

6.2A destination de la commission nationale

Les enseignants se questionnent sur l'évolution de la certification, le contenu du cadrage national et les outils d'harmonisation des résultats entre établissements qui permettraient de conserver une équité de réussite sur le territoire national.

7. Bilan

L'inspection tient souligner le travail complexe et volumineux des membres de la CAHPN et à tous les remercier pour cela. Le rôle de la commission va évoluer mais il a été réaffirmé dans les derniers textes certificatifs. Les périmètres et densité des territoires académiques seront à prendre en considération dans le cadre de l'installation de processus d'harmonisation des résultats. Certains d'entre eux seront renouvelés cette année en raison d'obligations personnelles, il est fondamental de conserver à minima le même nombre de membres pour la CAHPN.

Nous remercions également, comme pour les années précédentes, l'ensemble des personnels de la DEC, investis dans des tâches lourdes et nombreuses, qui ont permis un fonctionnement serein et efficace de cette commission. Ces personnels mettent tout en œuvre pour permettre à un maximum de candidats de se présenter aux épreuves ; y compris ceux qui relèvent de conditions d'information et de scolarisation précaires. Ils s'attachent à offrir à toutes et à tous les meilleures conditions pour passer les épreuves.

A l'issue de cette session, l'invitation à une analyse des résultats aux examens par les équipes pédagogiques demeure à deux titres :

- En vue de mises en perspectives pédagogiques locales tout d'abord : L'analyse fine des résultats de la réussite aux examens par les établissements constitue une démarche importante pour contribuer à la réussite et la recherche de l'excellence pour tous et contribuer à l'inclusion, objectif prioritaire de notre académie. **Pour l'ensemble des examens, la diminution du nombre d'élèves dispensés de l'épreuve d'EPS reste une priorité pour l'académie.**
- Enfin, en vue de préparer la transformation des examens en regard de l'évolution des voies et des examens à venir.